

#### **Xavier DARON Architecte DPLG**

9 chemin des Écoliers 97424 Saint Paul FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55

CH24

xavier\_daron@orange.fr

# COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°24

DU 03/04/2014

# "RESIDENCE GRANDE FONTAINE"

## TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN 5 LLTS

Adresse: 22, 24, 26, 28 & 30 Ruelle Pavée, 97460 Saint Paul,

PC n° PC 974415 12A0101

Prése	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
	M DUSSIER	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 28 31 88	X
Х	M DESRUISSEAUX	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 08 96 95	X
	M. RAMASSAMY	MAITRE D'OUVRAGE	0262 45 71 90			X
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
	M CARUSO	CT DIDES	0262 21 31 96	0262 21 88 91	0692 32 77 41	X
	M LEGALLAIS	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 48	0262 94 48 50	0692 85 49 03	X
Х	M GRONDIN	GRONDIN (lots 1 & 2)	0262 87 01 45	0262 69 84 92	0692 87 01 45	X
	M DIOMAT	CE2J	0262 50 18 68	0262 50 18 68	0692 21 66 21	X
Х	M DIJOUX	EEPB (lot 3)	0262 53 11 41	0262 92 06 61	0692 65 07 29	X
Х	M VANDENESSE	DLA (lot 4)	0262 09 80 13	0262 26 19 89	0692 56 86 58	X
Х	M ROBERT	ECOI (lot 5)	0262 41 74 93	0262 41 74 93	0692 70 32 33	X

Lot Observations

## AVANCEMENT DU CHANTIER

#### GROS OEUVRE : effectif sur site = 3+1

- RAPPEL : Logement 22 : enduits de façades avec défauts, compte tenu présence couche de primaire du peintre, accepté, mais sera refusé donc à reprendre sur tous les autres enduits (notamment extension logement 24 : pignons de cuisine)
- RAPPEL : traitement antitermites : réalisé sur logement 22, à réaliser sur tous soubassements de tous les autres logements

#### **CHARPENTE METALLIQUE**

RAPPEL : linteau UPN en façade de l'extension : compléter les fixations cf. EXE

### **CHARPENTE BOIS (CHENEAUX)**

RAPPEL : Logement 22 : mise en œuvre charpente chéneau : en cours : soudure du poteau UPN a reprendre (les soudures doivent être propres). Fixation en pied de l'UPN vertical supportant DEP : prévoir écarteurs comme indiqué aux précédentes réunions de chantier et au CCTP (calage du poteau UPN en logement 22 : modifié : OK, mais sera refusé sur suivants car pas complètement conforme au CCTP)

#### **COUVERTURE & BARDAGE**

Logement 22 : bardage cuisine & chambre : à reprendre selon plans d'exécution & remarques du CT & remarques émises en réunion de chantier :

RAPPEL : fixation des tôles via éléments en bois en façade: à mettre en œuvre selon plans d'exécution transmis (EXE)

RAPPEL: Tous logements: pose des crochets de sécurité sur les toitures à prévoir: réaliser préalablement un plan de pose a soumettre au Moe et au CT pour validation. Des autocontroles seront a produire pour la pose de ces points de fixations

#### **PLAQUES DE PLÂTRE**

RAPPEL : logement 22 : chambre 1 : trous à proximité de l'interrupteur de luminaire : à reboucher

RAPPEL : logement 22 : angle en plaque de plâtre du séjour avec dégagement légèrement détérioré (lors de transport de matériaux, le logement 22 servant de stock) : sera à reprendre avant les OPR

#### **MENUISERIES BOIS**

RAPPEL : logement 22 : les portes parement bois (cuisine, SDE, chambre) ont été rayées. Elles devront être reprises à l'enduit de lissage avant de recevoir un primaire (à la charge du menuisier, cf. CCTP)

- RAPPEL : Logement 22 : "trou" sous couverture (coté rive) : mettre en place un CP qualité CTBX
- RAPPEL : Logement 22 : menuiserie sans gorges en tableaux coté intérieur : non conforme : à reprendre (et surtout à compléter à la fabrication pour les prochaines menuiseries)

Logement 22 : portes fenêtres & fenêtres bois : pose vitrages effectuée:à protéger (autocollant avertisseur)

PM : compte tenu que les éléments en bois verticaux devant bardages ne sont plus porteurs,il est accepté qu'ils soient de section réduite (65x40). Par contre ils devront être en bois dur conforme au CCTP

#### **MENUISERIES PVC & ALU**

- RAPPEL : fourniture PAC & classement menuiseries
- RAPPEL : Logement 22 : commandes des jalousies de la chambre : a reprendre selon réglementation accessibilité

#### **REVETEMENTS DURS**

RAPPEL : logement 22 : faïence dans la SDE : convenu que les carreaux au niveau des VH & VB seront cassés et remplacés, pour s'accorder au phi de la grille de ventilation.

Logement 22 : faïence cuisine : posée

#### **PLOMBERIE**

Logement 22 : grille de ventilation haute de SDE : reprise : OK

Logement 22 : cuisine & SDE : pose des appareils et equipements : en cours

#### **ELECTRICITE**

RAPPEL : fiche technique luminaire TBTS de SDE : transmis . Confirmer TBTS (cf. remarques par email de Moe & CT), et une fois validé, mise en œuvre

Logement 22 : tableau et menues finitions à poser semaine prochaine (appareillages en chambre & cuisine en extension, caches des appareillages en existant, lampes, etc...) – se coordonner avec le plombier, qui a les clefs à partir de ce jour.

#### **PEINTURE ETANCHEITE**

Logement 22 : peinture intérieure existant : réalisé en plafond : repasser une couche; a finaliser sur murs des que hors d'air assuré, en exterieur clous existants sur couverture existant : à retirer (compris dans préparation support)

Logement 22 : peinture exterieure existant : en cours Logement 22 : peinture exterieure extension : en cours



Logement 22 / extension / chambre / vue depuis la rue : peinture en cours



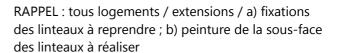
RAPPEL : Logement 22 / existant / faïence : a reprendre



Logement 22 / extension / plomberie : pose des appareillages en cours







RAPPEL: logement 22 / existant / trou à boucher



PM: avancement des logements (extensions)

## PLANNING DE SEMAINE PROCHAINE

# clefs remises au plombier qui se coordonne avec l'electricien, le peintre et le gros oeuvre pour l'acces au logement

Objectif: logement 22 finalisé (extension comprise)

- → finalisation du bardage de chambre et cuisine (y/c éléments en bois en façade, reprise des rayures s/tôles, etc...)
- → finitions de peinture (y compris par exemple sous-face du linteau UPN de cuisine)
- → complements en zinc à prévoir (larmiers sous jalousies et dalle des cuisines et chambres)
- → solution pour stockage des matériaux matériels et outils necessairement hors de ce logement pour la réunion de la semaine prochaine; par exemple peut etre fermé de maniere provisoire la cuisine en extension du logement 24 pour stockage de matériaux...

#### PROCHAINE REUNION DE CHANTIER LE 10/04/2014 À 09H00

AU VU DE L'AVANCEMENT INSUFFISANT POUR OPR LOGEMENT 22

Décalage des OPR partielles (logement 22) : décalées au 10/04/2014 pour une réception au plus tard le 17/04/2014